



ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE

Dimanche 18 mai 2025 à 8h30

Hémicycle Younoussa BAMANA – Conseil Départemental

8, rue de l'hôpital – Hôtel du Département - 97645 Mamoudzou – Mayotte.

- I.- **Appels des délégués.**
- II.- **Mot de bienvenue de M. Le Président du Conseil Départemental.**
- III.- **Mot de bienvenue de M. Le Maire de la Commune de Mamoudzou.**
- IV.- **Accueil des personnalités et ouverture de l'AG par le Président de la Ligue.**
- V.- **Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 21.04.2024 et de l'Assemblée Financière 2022 du 09.03. 2025 (Publié sur le site officiel de la Ligue).**
- VI.- **Présentation des comptes 2023 et aperçu des comptes 2024**
 - ° Intervention du Trésorier Général de la Ligue exercice 2023.
 - ° Intervention du Trésorier Général de la Ligue élu en octobre 2024.
 - ° Intervention de l'Expert-Comptable de la Ligue Mahoraise de Football.
 - ° Intervention du Commissaire Aux Comptes de la Ligue Mahoraise de Football.
- VII. **Rapport Financier saison 2023**
- VIII.- **Rapport Moral saison 2024.**
- IX.- **Intervention du Directeur Technique de la Ligue.**
- X.- **Intervention du Directeur Général des Services de la Ligue.**
 - ° Présentation de la saison 2025.
 - ° Présentation du calendrier général des compétitions 2025.
 - ° Présentation des nouveautés et des perspectives pour la saison 2025.
- XI.- **Interventions des Partenaires institutionnels.**
 - ° Profession Sport et Loisirs
 - ° Comité Régional Olympique et Sportif de Mayotte.
 - ° Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'engagement et au Sport.
 - ° Conseil Départemental de Mayotte.
 - ° Préfecture de Mayotte.
- XII.- **Choix du Commissaire Aux Comptes (Assemblée Générale Extraordinaire)**
- XIII.- **Modifications des textes (Assemblée Générale Extraordinaire)**
 - ° Proposition de modification du règlement
 - ° Proposition de modification du règlement.
 - ° Proposition de modification du règlement.

} **Plusieurs propositions**
- XIV.- **Nos champions à l'honneur.**
- XV.- **Questions diverses.**
- XV.- **Clôture par le Président de la Ligue**



L'an 2025 le 18 mai à 9h00 à l'hémicycle Younoussa BAMANA, a eu lieu l'Assemblée Générale Financière 2023 et sportive 2024-2025 de la Ligue Mahoraise de Football, sur une invitation du Président de la Ligue et son Comité de Direction, adressée par courriel le 12 avril 2025, puis le 19.05.2025.

I – Appel des délégués :

Après vérification de quorum, Maoulana OILI, Secrétaire Général de la Ligue annonce que l'Assemblée Générale peut se tenir. Les 2 conditions demandées pour atteindre le quorum étant bien vérifiées et atteintes :

- 1 – Au moins la moitié de voix présentes,
- 2 – Au moins 1/3 (33%) de Clubs présents.

Emargement :

Membres du Comité de Direction :

PRESENTS		PRESENTS
MOHAMED BOINARIZIKI		SAID ALI TOILIBOU
SOULAIMANA YOUSOUFOU		BOINAMANI BACHIROU
MAOULANA OILI		SELEMANI ATTOUMANI
OMAR ELWADOUD ABDOURAHAMANE		ANRIFINA ISSOUFI
MAHAMOUD SIDI MOUKOU		HASSANI KAMBI OUSSENI
EL AKMI NOUDJOU MOUDDINE		CHRISTIN MARIAMA

ABSENTS EXCUSES		ABSENTS EXCUSES
ABDOULKARIM ABAINÉ		HAMADA-HAMIDOU SIDI
ANDY ALI		ISSOUF MADI
ANZIZI HAMOUZA BACAR		ABDOUL GHANYOU ABDALLAH
MOHAMED DJANFAR		



CHAMPIONNAT REGIONAL 1

PRESENTS		ABSENTS
A.J.M JUMEAUX	F.C. DE MTSAPERRE	FOUDRE 2000
A.J. KANI KELI	F.M.J. VAHIBE	
A.S.C. DE KAWENI	DIABLES NOIRS	
A.S.J HANDREMA	U.C.S. DE SADA	
A.S ROSADOR	U.S. KAVANI	
BANDRELE FC		

CHAMPIONNAT REGIONAL 2

PRESENTS		ABSENTS
A.C.S.J MLIHA	ESPERANCE ILONI	ENFANTS DE MAYOTTE FC DEMBENI F.C MAJICAVO
A.J MTSAHARA	F.C. SOHOA	
A.S.C ABEILLES	TCHANGA F.C	
A.S. SADA	USCEP ANTEOU	
CHOUNGUI F.C		

CHAMPIONNAT REGIONAL 3 POULE NORD

PRESENTS		ABSENTS
A.S.C.J ALAKARABU	F.C. SHINGABWE	A.S. BANDRABOUA F.C. LABATTOIR F.C.O. DE TSINGONI U.S.C.J. KOUNGOU
ETINCELLES HAMJAGO	MTSAMBORO F.C.	
ESPOIR CLUB LONGONI	U.S.C. LABATTOIR	
F.C..YLANG KOUNGOU	U.S. MOMOJU	

CHAMPIONNAT REGIONAL 3 POULE SUD

PRESENTS		ABSENTS
A.S.C.E.E NYAMBADAO	LANCE MISSILE	U.S. BANDRELE V.C.O DE VAHIBE
A.S. KAHANI	MIRACLE DU SUD	
A.S. NEIGE	OLYMP MIRERENI	
F.C. CHICONI	PAMANDZI S.C	
F.C. KANI BE	VS HAGNOUNDROU	

Membres du Comité de Direction et Clubs absents :

Conformément aux dispositions de règlement intérieur « *annexe III-4 Amendes* », les clubs et membres de comité directeur absents à l'assemblée générale **sont infligés d'une amende de 50 €.**



CHAMPIONNAT REGIONAL 4 POULE A

PRESENTS		ABSENTS
A.S. DE KAWENI		A.S.S. HIMIDIYA
TREVANI S.C.		E.F. WANA SIMBA
U.S.C. KANAGANI		ENFANT DU PORT
		ESPOIR M'TSAPERRE
		TORNADE CLUB

CHAMPIONNAT REGIONAL 4 POULE B

PRESENTS		ABSENTS
A.J. BOUYOUNI	RACINE DU NORD	U.S. MTSANGAMBOUA
A.S.C. WAHADI	U.S. D'ACOUA	
MTSANGA 2000	VSC M TSAHARA	
NDREMA CLUB		

CHAMPIONNAT REGIONAL 4 POULE C

PRESENTS		ABSENTS
AS PAILLON D'HONNEUR	U.S.J DE TSARARNO	A.S.O. ESPOIR CHICONI
A.S.S.O CLUB MIRERENI	U.S. OUANGANI	A.S. ONGOJOU
FEU DU CENTRE		F.C. BAMBO
		FLAMME DE HAJANGOUA
		R.C. DE BARAKANI

CHAMPIONNAT REGIONAL 4 POULE D

PRESENTS		ABSENTS
A.S.C.E. MIRERENI	E.F. PAILLON BLEU	ASJ MOINATRINDRI
A.S. TOUR EIFFEL	MAHARAVOU F.C.	CJ MRONABEJA
CS MRAMADOUDOU	U.S. MTSAMOUDOU	FC PASSI M'BOUNI
		RC TSIMKOURA

Membres du Comité de Direction et Clubs absents :

Conformément aux dispositions de règlement intérieur « annexe III-4 Amendes », les clubs et membres de comité directeur absents à l'assemblée générale **sont infligés d'une amende de 50 €.**



CHAMPIONNAT REGIONAL 1 ENTREPRISE

PRESENTS		ABSENTS
<i>A.S.C MAIRIE MAMOUDZOU</i>	<i>A.S.C. EDM</i>	<i>A.S.C.G. SODIFRAM</i>
<i>AM. MAIRE BANDRABOUA</i>	<i>ENTENTE CPSM</i>	<i>A.S.C. PREFEDUC</i>
<i>A.S. EMCA</i>	<i>OGC TILT SOS</i>	<i>A.S. CUISIBAINS</i>
		<i>A.S. COLAS</i>
		<i>A.S. MLEZI MAORE</i>
		<i>MAYOTTE AIR SERVICE</i>

CHAMPIONNAT REGIONAL 2 ENTREPRISE

PRESENTS		ABSENTS
<i>AS STM</i>		<i>A.S.C. SMAE</i>
<i>ASC TAMANDJEMA VCB</i>		<i>A.S. CAR CENTRE</i>
		<i>A.S. DEPARTEMENT</i>
		<i>A.S. POLICE</i>
		<i>CSA RSMA COMBA</i>
		<i>F.C. BACO & FILS</i>
		<i>MAIRIE DEMBENI</i>
		<i>MAIRIE MTSANGAMOUJI</i>

CHAMPIONNATS FEMININS

PRESENTS		ABSENTS
<i>A.S. JUMELLES</i>	<i>E DEVILS PAMANDZI</i>	<i>NINGA CLUB</i>
<i>BANDRELE FT FEMININES</i>	<i>EF LE DAKA</i>	<i>OLYMPIQUE DE SADA</i>
<i>CLUB UNICORNIS</i>		

ECOLE DE FOOTBALL

PRESENTS		ABSENTS
<i>EF AVENIR TSARARANO</i>	<i>EF PASSAMAINTY</i>	<i>ARANTABE FC</i>
<i>EF JEUNESSE SP DU SUD</i>	<i>EF WANA NYAMBA</i>	<i>ECOLE DE CHAMPION DEMBENI</i>
<i>EF DU NORD</i>	<i>WOINA BETTRATRA</i>	<i>EF DE KAWENI</i>
<i>EF MLIHA FOOT ACADEMY</i>		<i>EF DU CENTRE</i>
		<i>ETOILE HAPANDZO</i>
		<i>MAKOULATSA FC</i>

Avant le mot d'accueil de M. Le Président de la Ligue, Aurélien TIMBA ELOMBO, le Directeur Général de la Ligue a invité l'Assemblée à observer la traditionnelle minute de silence en l'honneur de celles et ceux qui se sont endormis éternellement. Une pensée pour celles et ceux qui se battent chaque jour contre la maladie, les injustices et toutes les formes de HARCELEMENT...



II – Mot de bienvenue du 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental :

Mme La Vice-Présidente en charge des Sports, Zouhourya MOUYAD BEN, s'est excusée pour son indisponibilité de dernière minute et a tenu à souhaiter de bons travaux à l'Assemblée. Elle a également tenu à faire passer le message que le Conseil Départemental de Mayotte sera toujours là pour les Associations et pour l'ensemble du mouvement sportif. La porte de l'Hémicycle vous sera toujours ouverte, à t'elle conclu dans le message qu'elle a fait passer.

III – Mot de bienvenue De la Mairie de Mamoudzou :

M. Le Maire Adjoint en charge de l'Excellence Sportive Toiyifou RIDJALI, indisponible à la dernière minute, s'est excusé de pas pouvoir être présent pour des raisons familiales. Il a fait passer un message d'encouragement aux Clubs, aux bénévoles et à la Ligue qui œuvre quotidiennement pour le développement du Football Mahorais

M. Le Maire a souhaité de bons travaux à l'Assemblée. Il a également pris rendez-vous pour la prochaine AG, en promettant de faire le maximum pour se rendre disponible.

III.- Accueil des personnalités et ouverture de l'AG par le Président de la Ligue.

Le Président Mohamed BOINARIZIKI ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute l'Assemblée. Il s'est dit comme toujours, très heureux de revoir les Responsables de Clubs. M. Le Président a ensuite remercié le Conseil Départemental pour le prêt des installations. Le Président a ensuite donné la parole au Directeur Général des Services Aurélien TIMBA ELOMBO pour le déroulement des travaux.

IV.- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Financière du 1^{er}.05.2021

Après quelques mots de présentation par le Directeur Général Aurélien TIMBA ELOMBO, le Procès-verbal de l'Assemblée Financière 2022 du 09 mars 2025, envoyé aux Clubs et publié sur le site officiel de la Ligue est soumis à l'approbation des Délégués :

Contre : NEANT	Abstention : 01	Pour : MAJORITE
-----------------------	------------------------	------------------------

Le PV de l'Assemblée Financière du 09.03.2025 est approuvé à la majorité par l'Assemblée



VI.- Présentation des comptes des saisons 2021

° Intervention du Trésorier Général de la Ligue exercice 2023.

Le Trésorier Général de la Ligue Aouladi ABOUDOU dont c'était la dernière AG en tant que Trésorier Général, n'a pu être présent. Le Directeur Général a tenu à exprimer toute la reconnaissance de la Ligue pour le travail accompli avec brio durant toutes ses années. L'Assemblée a chaleureusement applaudi le Trésorier Général sortant en guise de MERCI

° Intervention du Trésorier Général de la Ligue élu en octobre 2024.

M. Hassani Kambi OUSSENI, Trésorier Général de la Ligue élu lors de l'AG Elective du 20 octobre 2024 a salué l'Assemblée et évoqué quelques chiffres clés de l'exercice 2023. Il a également assuré aux Clubs qu'il sera à leur côté durant la mandature. Le Trésorier Général nouvellement élu a ensuite donné la parole au Directeur Général pour la présentation des Comptes de l'exercice 2023 clos au 31.12.2023.

° Intervention de l'Expert-Comptable.

M. Rachid EL JANABI, Directeur Associé du groupe Fiducia Conseil Expertise pour le compte de l'Expert-Comptable s'est excusé pour son absence. L'AG était prévue un mois plus tôt et malheureusement, la nouvelle programmation, n'a pas permis sa présence. Merci à notre Cabinet d'Expertise Comptable pour son accompagnement sans faille.

° Intervention du Commissaire Aux Comptes.

Mme Salimata AHAMADA-GAYA, Commissaire Aux Comptes s'est excusée pour son indisponibilité. Les comptes certifiés par elle ont été envoyés aux Clubs. Merci à notre Commissaire Aux Comptes pour son investissement durant six ans. Cette Assemblée Générale marquait la fin de son mandat. Nous lui souhaitons une bonne continuation...

VII – Rapport Financier de la saison 2023 :

Le rapport financier de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2023 a été présenté par le Directeur Général. Les rubriques ci-dessous ont été mises en exergue :

- ***Total du bilan :***

Le total du bilan pour l'exercice 2023 du 01.01.2021 au 31.12.2023 est de 1 185 434€.

- ***Chiffre d'affaires HT :***

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2023 du 01.01.2023 au 31.12.2023 est de 466 693€

- ***Résultat net comptable :***

Le résultat pour l'exercice 2023 du 01.01.2021 au 31.12.2021 est de 15.685€.



Approbation du Rapport Financier 2023 et Report à nouveau dans l'exercice 2024.

- **Approbation du Rapport Financier 2023.**

Après la présentation des comptes, échanges et différentes interventions, le Directeur Général soumet à l'approbation des Délégués, le Rapport Financier 2023.

Les comptes font apparaître au 31 décembre 2023 :

- Des fonds associatifs **de 1 064 955€ avec** un résultat excédentaire **de 15.685€.**

Contre : 04	Abstention : 02	Pour : MAJORITE
--------------------	------------------------	------------------------

Le Rapport Financier 2023 est approuvé à la majorité par l'assemblée.

- **Report à nouveau du résultat sur l'exercice 2023**

Le Rapport Financier 2023 étant approuvé, le Directeur Général Aurélien TIMBA ELOMBO propose conformément aux textes en vigueur, d'affecter ce résultat excédentaire de 15.685€ à l'exercice 2024.

Contre : NEANT	Abstention : NEANT	Pour : UNANIMITE
-----------------------	---------------------------	-------------------------

Le report à nouveau du résultat de l'exercice 2023 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée. La somme de 15.685€ est affectée à l'exercice 2024.

VIII – Rapport Moral saison 2024 :

Le Directeur Général Aurélien TIMBA ELOMBO a brièvement présenté le Rapport Moral 2022 et a apporté les compléments ci-dessous à la suite des observations des Clubs et après vérifications.

[Quelques compléments et corrections](#)

Courrier des Clubs :

- **Courrier de UCS SADA et VSS HAGNOUNDROU.**

Les Clubs UCS SADA et VSS HAGNOUNDROU ont saisi la Ligue au sujet de leurs équipes facultatives engagées lors de saison 2024, mais non comptabilisées dans le calcul des bonus pour la saison 2025. Dans le Rapport Moral 2024 page 12, il est écrit :



Tableau récapitulatif Equipes Facultatives U7- U9- U11- U13-U13F-U16F-U15-U18.

Clubs	Nombres d'équipes facultatives	Catégories	Encouragements	Mutés en plus dans l'équipe première Saison 2025
UCS SADA				
VSS HAGNOUDROU	3	U11-U9-U7	450 €uros	+3 JM

Lors de la saison 2024,

UCS SADA avait engagé **2 équipes U13** (une obligatoire et une facultative), **2 équipes U11** (une obligatoire et une facultative. Le Club a donc eu 2 équipes facultatives (U13 et U11) qui ne sont pas comptabilisées dans ses bonus pour saison 2025. **Il est donc appliqué à l'UCS SADA, un bonus de 2 mutés supplémentaires par rapport à ses équipes (U13 et U11).**

VSS HAGNOUDROU avait engagé, **2 équipes U11** (une obligatoire et une facultative), **3 équipes U9** (une obligatoire et deux facultatives), **3 équipes U7** (une obligatoire et deux facultatives). Le Club a donc eu 5 équipes facultatives (U11-U9-U7), qui ne sont pas comptabilisées dans ses bonus de la saison 2025. **Il est donc appliqué à VSS HAGNOUDROU, un bonus de 5 mutés supplémentaires par rapport à ses équipes (U11, U9 et U7)**

Conformément à l'article 46. Obligation des équipes de jeunes – V. Encouragement.

Le Club qui pendant la saison précédente a compté dans son effectif une équipe de jeunes qui a régulièrement terminé son championnat dans les catégories facultatives ou une équipe supplémentaire dans les catégories obligatoires aura la possibilité d'aligner un (1) joueur en plus titulaire d'une licence frappée du cachet 'mutation' dans l'équipe première...

Après vérification, il ressort que les équipes facultatives ci-dessus citées n'ont pas été prises en compte dans le calcul des bonus pour la saison 2025. Les Clubs sont donc rétablis dans leurs droits pour ne pas les pénaliser par rapport au nombre de mutés pour la saison 2025. Le contenu de l'extrait figurera dans le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18.05.2025

Merci de lire désormais :

Tableau récapitulatif Equipes Facultatives U7 - U9 - U11 - U13 - U13F - U16F - U15 - U18.

Clubs	Nombres d'équipes facultatives	Catégories	Encouragements	Mutés en plus dans l'équipe première Saison 2025
UCS SADA	2	U13-U11	300 €uros	+2 JM
VSS HAGNOUDROU	5	U11-U9-U7	750 €uros	+5 JM

***Pour rappel, l'encouragement financier est un geste du Comité de Direction.
Ceci n'est pas prévu dans les Statuts et Règlements de la Ligue***



TABLEAU RECAPITULATIF DU NOMBRE DE MUTES 2024.

Il est noté dans le Rapport Moral 2024, pages 110 et 111.

Régional 1. R1

	CLUBS	Statut de l'Arbitrage	U18-U16-U15-U13 Facultatifs	U11-U9-U7 Facultative	Bonus/Malus Saison 2025
10	U.C.S SADA				6 JM

Régional 3 POULE SUD. R3 POULE SUD

	CLUBS	Statut de l'Arbitrage	U18-U16-U15-U13 Facultatifs	U11-U9-U7 Facultative	Bonus/Malus Saison 2025
3	V.S.S HANGNOUDROU	-2 JM		+3 JM	7 JM

Merci de lire désormais.

Régional 1. R1

	CLUBS	Statut de l'Arbitrage	U18-U16-U15-U13 Facultatifs	U11-U9-U7 Facultative	Bonus/Malus Saison 2025
10	U.C.S SADA			+2 JM	8 JM

Régional 3 POULE SUD. R3 POULE SUD

	CLUBS	Statut de l'Arbitrage	U18-U16-U15-U13 Facultatifs	U11-U9-U7 Facultative	Bonus/Malus Saison 2025
3	V.S.S HANGNOUDROU	-2 JM		+5 JM	9 JM

Après présentation et échanges, Le Directeur Général a soumis à l'approbation Délégués, le Rapport Moral tout en précisant que les Clubs avaient une dizaine de jours pour faire les observations et réclamations, pour que les corrections soient faites dans le PV de l'Assemblée Générale 'extrait de PV envoyé avant le début de saison, notamment pour que les Clubs ne soient pas pénalisés par rapport à leur nombre de mutés'

Contre : 00	Abstention : 01	Pour : MAJORITE
--------------------	------------------------	------------------------

Le Rapport Moral 2024 est approuvé à la majorité par l'Assemblée



IX.- Intervention du Directeur Technique Régional de la Ligue.

Guillaume BROUSTE, le Directeur Technique Régional a fait un bref bilan des activités de la Direction Technique pour la saison 2024.

Le Directeur Technique a ensuite évoqué la saison 2025 et a notamment insisté sur :

- Les formations de Cadres,
- Les nouveautés en matière de formation
- La nouvelle architecture des diplômes
- Le Football des Jeunes et le Football Féminin

Il a ensuite conclu son propos en rappelant aux Clubs que la Direction Technique était à leur disposition et disponible pour les accompagner. Ils peuvent passer quand ils le souhaitent

X.- Intervention du Directeur Général de la Ligue.

° Présentation de la saison 2025.

Aurélien TIMBA ELOMBO, le Directeur Général a fait une présentation de la saison 2025 en articulant son propos autour des axes ci-dessous :

- L'organisation de la Supercoupe de Mayotte 2025
- Le 1er tour de Coupes de France des 24 et 25.05.2025
- L'organisation et les dates de la 1^{ère} journée de championnat
- L'organisation des Compétitions Féminines et Jeunes
- La gestion des Plateaux Jeunes sur l'outil Fédéral FAL 'Football d'Animation & Loisirs
- La Désignation des Délégués par chaque Club pour la saison 2025
- Le paiement anticipé des cotisations Mutuelle HELMET GÉNÉRALI
- La désignation par chaque Club d'une ou d'un Référent Violences Sexuelles et Sexistes
- Le Calendrier général et calendriers compétitions saison 2025
- Le rappel des obligations et la nécessité de saisir des licences Arbitres & Educateurs...

XI.- Choix du Commissaire Aux Comptes (Assemblée Générale Extraordinaire).

° Proposition de Commissaire Aux Comptes pour le prochain mandat de six ans :

La mission du Cabinet MAY EXPERT a pris fin avec la clôture de l'exercice comptable 2023 clos au 31.12.2023. Le Comité de Direction salue l'investissement de Mme AHAMADA GAYA et ses Collaborateurs. Le mandat du Cabinet MAY EXPERT prenant fin avec la clôture des comptes 2023 en 2025, le Comité de Direction a lancé un appel à candidature pour la prochaine mission qui ira de 2025 à 2030. Après cet appel à Candidature, une candidature a été enregistrée.

La candidature enregistrée par le Comité de Direction est celle du Cabinet de Commissariat Aux Comptes A2COI. La candidature du Cabinet A2COI a donc été soumise à l'approbation des Délégués par le Directeur Général.



Contre : 0

Abstention : 0

Pour : UNANIMITE

La candidature du Cabinet A2COI a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Cabinet de Commissariat Aux Comptes A2COI est donc le nouveau Commissaire Aux Comptes de la Ligue Mahoraise de Football pour une durée de six (6) ans. Sa mission de Commissariat Aux Comptes démarre en 2025 et se terminera en 2030.

En ce qui concerne le suppléant, référence à l'article L 823-1

XII.- Modifications des textes (Assemblée Générale Extraordinaire)

Les propositions de modifications de textes n'ont pas toutes été présentées. Le Directeur Général a cependant tenu à faire présenter deux d'entre elles jugées avantageuses pour notre Football et pour les Clubs :

Propositions de modification de Règlements

Thème de la proposition :

Application des modifications votées en Assemblée Générale.

Origine : Direction Générale des Services.

Date d'effet : Saison 2025

Avis de la CRSR : Favorable.

Texte actuel	Nouveau texte
<p>Chapitre I article 5</p> <p><u>Article 5 : Propositions de Modification des Règlements.</u></p> <p>.....</p> <p>♦ Les modifications aux Règlements des épreuves de la Ligue ne peuvent être proposées par les clubs avant un délai d'application d'une (1) année. Sont seules soumises à l'Assemblée Générale les propositions présentées dans les conditions fixées par les Statuts de la Ligue ou le présent Règlement et comportant le libellé des modifications proposées.</p> <p>♦ Les modifications aux Règlements des épreuves de la Ligue proposées par les clubs ou le Comité de Direction ne peuvent être appliquées avant un délai d'une (1) année.</p>	<p>Chapitre I article 5</p> <p><u>Article 5 : Propositions de Modification des Règlements.</u></p> <p>.....</p> <p>♦ Les modifications aux Règlements des épreuves de la Ligue ne peuvent être proposées par les clubs avant un délai d'application d'une (1) année prennent effet à la date fixée par l'Assemblée Générale. Sont seules soumises à l'Assemblée Générale les propositions présentées dans les conditions fixées par les Statuts de la Ligue ou le présent Règlement et comportant le libellé des modifications proposées.</p> <p>♦ Les modifications aux Règlements des épreuves de la Ligue proposées par les clubs ou le Comité de Direction ne peuvent être appliquées avant un délai d'une (1) année prennent effet à la date fixée par l'Assemblée Générale.</p>

Après échanges, la proposition de modification est mise au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : UNANIMITE

La proposition de modification est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.



Thème de la proposition :
statut des Educateurs. Article 46-6

Origine : Direction Générale des Services.

Date d'effet : Saison 2025

Avis de la CRSR : Favorable

Texte actuel	Nouveau texte
<p>Article 46-6--3 : Obligations des Clubs.</p> <p>1- Désignation de l'éducateur :</p> <p>a- Les clubs participants aux championnats R1, R2, R3, R4, U18, U15, U13, U11 et U9, championnats féminins doivent désigner les éducateurs avant le premier match du championnat.</p> <p>b- Jusqu'à la régularisation de la situation, les clubs sont pénalisés de plein droit, par éducateur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière, de l'amende suivante:</p> <p>Club de R1170 Club de R2, R3, R4, Clubs de jeunes ou Féminin 85€</p> <p>a- Les clubs ont un délai de soixante (60) jours à partir de la date du premier match du championnat pour régulariser leur situation.</p> <p>Les clubs en situation irrégulière sont pénalisés en plus des amendes prévues au paragraphe (b) ci-dessus, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après l'expiration du délai dans les conditions prévues au paragraphe (c) ci-dessous. En situation d'infraction</p> <p>c- Un Protocole gracieux liant le club et l'éducateur est à fournir obligatoirement au moment de l'engagement.</p> <p>En cas de rupture ou de résiliation du protocole en cours de saison, un nouveau délai de soixante (60) jours est accordé dans l'application des sanctions énumérées ci-avant à l'alinéa (c).</p>	<p>Article 46-6--3 : Obligations des Clubs.</p> <p>1- Désignation de l'éducateur :</p> <p>b- Les clubs participants aux championnats R1, R2, R3, R4, U18, U15, U13, U11 et U9, championnats féminins doivent désigner les éducateurs avant le premier match du championnat.</p> <p>c- Jusqu'à la régularisation de la situation, les clubs sont pénalisés de plein droit, par éducateur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière, de l'amende suivante:</p> <p>Club de R1170 Club de R2, R3, R4, Clubs de jeunes ou Féminin 85€</p> <p>d- Les clubs ont un délai de soixante (60) jours à partir de la date du premier match du championnat pour régulariser leur situation.</p> <p>Les clubs en situation irrégulière sont pénalisés en plus des amendes prévues au paragraphe (b) ci-dessus, par la perte d'un point par match à compter de la 5^{ème} rencontre officielle jouée en situation d'infraction Après l'expiration du délai dans les conditions prévues au paragraphe (c) ci-dessous.</p> <p>e- Un Protocole gracieux liant le club et l'éducateur est à fournir obligatoirement au moment de l'engagement.</p> <p>En cas de rupture ou de résiliation du protocole en cours de saison, un nouveau délai de soixante (60) jours est accordé dans l'application des sanctions énumérées ci-avant à l'alinéa (c).</p>

Après échanges, la proposition de modification est mise au vote :

Contre : 08	Abstention : 01	Pour : MAJORITE
--------------------	------------------------	------------------------

La proposition de modification est approuvée à la majorité par l'Assemblée Générale.



XIII.- Nos Champions à l'honneur.

Les Champions de chaque poule ont été mis à l'honneur et ont reçu un fanion de champion.

Nos meilleurs joueurs, nos meilleurs joueuses, nos meilleur.e.s Arbitres et nos meilleurs Educateurs ont reçu un trophée pour marquer leurs belles performances sportives.



Meilleur Jeune Arbitre Saison 2024.
ABDALLAH BEN CHEIK
FC MTSAPERE

Meilleure Arbitre Féminin Saison 2024.
KARI RACHMIA
USC LABATTOIR

Meilleur Arbitre Elite Saison 2024.
MPELEKE WILIDANE
OLYMPIQUE MIRERENI



Meilleur Club Jeunes Saison 2024.
AS SADA

Meilleur Educateur Football Educatif Saison 2024
HALIDI CHEIK ANRIF CARECA
MIRACLE DU SUD

Meilleur Educateur Jeune Saison 2024
YSSOUF SOUMAILA
OLYMPIQUE MIRERENI

Meilleure Espoir Féminin Saison 2024
BLANCHE
CLUB UNICORNIS

Meilleure Gardienne R1-R2 F.F Saison 2024
MAMDJO
CLUB UNICORNIS

Meilleure Joueuse Féminine Saison 2024
SOUMTA
CLUB UNICORNIS

Meilleur Entraîneur Football Féminin Saison 2024
COACH EL ANRIF
CLUB UNICORNIS



Meilleur Gardien R2 Saison 2024

WADEC

ACSJ MLIHA

Meilleur Joueur R2 Saison 2024

SALIM ZAINOUDINE

ESPERANCE ILONI

Meilleur Entraîneur R2 Saison 2024

COACH AYDINE

ACSJ MLIHA

Meilleure Espoir R1 Saison 2024

RACHID

ASC KAWENI

Meilleur Gardien R1 Saison 2024

RACHAD

DIABLES NOIRS

Meilleur Joueur R1 Saison 2024

DANI

ASC KAWENI

Meilleur Entraîneur R1 Saison 2024

COACH ABOME

DIABLES NOIRS



XIV.- Questions diverses.

Les questions diverses ont été traitées au fur et à mesure des travaux et des interventions.

XV.- Clôture par le Président de la Ligue.

Le Président Mohamed BOINARIZIKI a clôturé la séance en remerciant l'Assemblée, le Conseil Départemental, les Partenaires, les Agents de la Ligue et toutes les personnes qui s'investissent au quotidien pour notre Football.

L'Assemblée Générale s'est clôturée par une remise de ballons aux Clubs

REMISE DE DOTATIONS AUX CLUBS PRESENTS

A l'issue de l'Assemblée Générale, tous les Clubs présents ont reçu une dotation de matériel pédagogique. Chaque Club s'est ainsi vu offrir des ballons pour les entraînements et les matchs de jeunes et seniors. Une dotation saluée et appréciée par les Clubs, surtout après ce violent cyclone qu'a connu notre île

Tous les clubs ont été récompensés

Ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions compétentes dans le respect des articles R.141 & Suivant du code du sport à compter du lendemain de la première date de publication ou notification officielle.

Le Président

Le Secrétaire Général

M. Mohamed BOINARIZIKI

M. Maoulana OILI.